



Changement de poste mais pas de contrat de travail

Par **Leodagan83500**, le 10/07/2012 à 11:20

Bonjour,

Je me permets de vous contacter suite à une situation que je rencontre actuellement dans mon entreprise.

J'ai à la base été embauché à la fin de l'été 2011 comme technicien support logiciel. Au bout d'un mois, et au vu de mon CV, on m'a proposé la gestion du support pour un de nos grands comptes, ce qui implique des horaires bien plus imposants, une transformation de mes missions de base, la gestion d'une équipe dédiée à ce grand compte, etc. On m'a promis X et Y choses, j'ai donc accepté en pensant mes supérieurs hiérarchiques réglos. Sauf que je n'ai pas eu de modification de contrat, ni avenant.

Tout se passe très bien sur ce poste: tout le monde est ravi de mon travail, de mon investissement, et le client est très satisfait de mon travail.

Sauf que, quelques mois plus tard, quand je fais part à mes supérieurs des promesses qui ont été faites, plus rien. Rien ne changera pour moi, je garde mon contrat de technicien support, le salaire, et les horaires. Alors que j'ai fait un travail monstre, que ce soit en qualité ou en quantité (près de 12h de travail par jours par moments). J'ai donc décidé de quitter ce poste, et l'entreprise.

Quels sont mes recours?

Un dossier sur un cas de ce type a-t-il des chances d'aboutir en modification de contrat de travail, en paiement d'indemnités pour "compenser", etc?

Merci pour votre aide,

Cordialement

C.

Par **pat76**, le **10/07/2012 à 14:36**

Bonjour

Vous demandez à être réintégré dans le poste qui est indiqué à votre contrat de travail.

Vous ne pouvez effectuer plus de 10 heures de travail par jour.

Vous avez un statut cadre et vos heures sont annualisées?

Par **Leodagan83500**, le **10/07/2012 à 15:09**

Bonjour Pat76,

Non, je ne suis pas cadre.

Nous sommes mensualisés.